



Scoop de fin 2024 sur la fiscalité énergétique ?

La vérité est ... antérieure !

(depuis le GT du 12 mai 2023 pour être précis)



Gare aux scoops volants ... Car ça peut être du réchauffé !

Sommaire



Communiqué / Résumé

pages 2 et 3



Analyse SOLIDAIRES Douanes

pages 4 à 7



Annexe n°1 : récapitulatif officiel du TMF

→ en 2027, -95% de recettes perçues par la DGDDI !

pages 8 et 9



Annexe n°2 : l'impact dans les services du TMF

→ -320 emplois en 6 ans (fin 2018-2024) !

pages 10 à 12



Conclusion : nos revendications

→ abrogation du TMF !

pages 13 et 14



Lexique

page 15



Communiqué

SOLIDAIRES Douanes

d'octobre 2024



**Scoop de fin 2024
sur la fiscalité énergétique ?**

La vérité est ... antérieure !

(depuis le 12 mai 2023 pour être précis)



Gare aux scoops volants ... Car ça peut être du réchauffé !



La publication le vendredi 27 septembre d'une note sur la fiscalité énergétique soulève un certain émoi.

Au cas précis, le directeur général expose un calendrier de décalage partiel du transfert / abandon de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE).

Aussitôt, certains ont crié à la « victoire », surtout parmi les syndicats signataires de l'accord d'accompagnement du Transfert/abandon des missions fiscales (TMF) du 4 avril 2022.

On voudrait divertir les collègues, sur le mode « dormez braves gens », en amont des discussions parlementaires sur le projet de loi de Finances 2025 (PLF 2025), que l'on ne s'y prendrait pas autrement.



Et pourtant, il n'y a là rien de nouveau. L'arbitrage était déjà annoncé par les autorités le 12 mai... 2023. Il y a plus d'un an !

Pour rappel, le syndicat SOLIDAIRES Douanes a alerté de longue date les Conseils régionaux sur la viabilité de leur budget, la TICPE étant, selon les régions, la 1^{re} ou 2^{de} source de rentrées fiscales. D'abord sous la bannière intersyndicale, puis sous notre seul logo.

Devant le risque d'une opposition d'une partie du corps politique, le Gouvernement a décidé de lâcher du lest et de rassurer les conseils régionaux en décalant et amoindrissant le processus de transfert en matière de TICPE.

Mais le processus de transfert/abandon n'est malheureusement pas stoppé pour autant :

- pour la TICPE, les gels ne sont pas actés définitivement ;
- pour les autres taxes, il n'est pas encore question d'un retour dans le giron de la DGDDI !

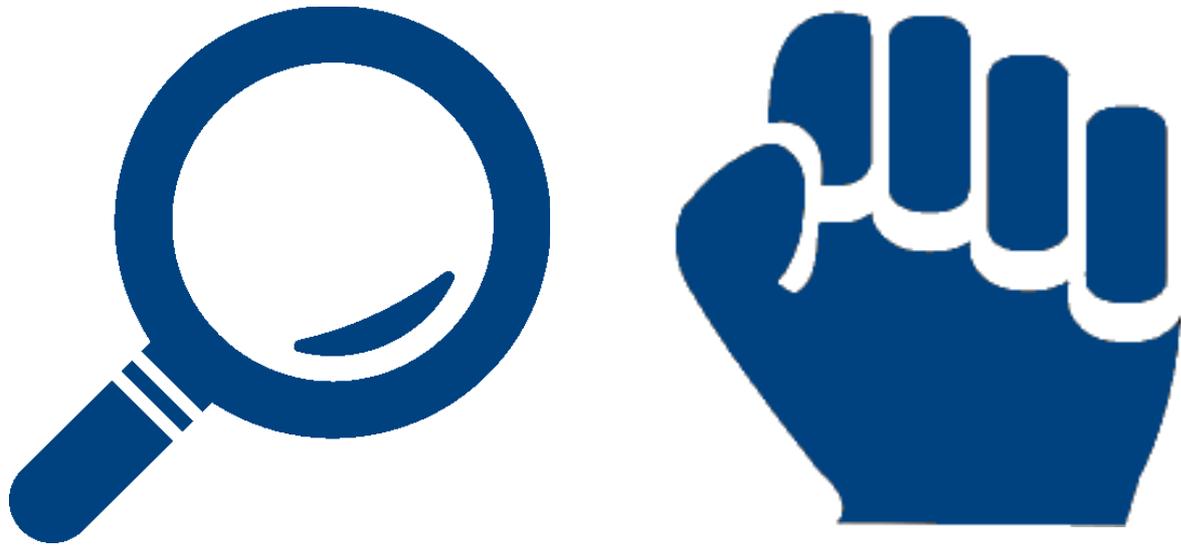
SOLIDAIRES Douanes ne sera satisfait que lorsque le TMF sera abrogé !

C'est ce que nous ne cessons de marteler depuis le début et que nous venons de rappeler dans le cadre d'échanges dans le cadre de la Commission des finances de l'Assemblée nationale. Et c'est d'ailleurs ce que revendique également l'intersyndicale de la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP) !

Depuis que le processus d'abandon a été enclenché le 1^{er} janvier 2019 avec le transfert de la taxe sur les boissons non alcooliques (BNA), **près de 320 postes ont été supprimés et 9 bureaux ont été rayés de la carte.**

Il importe de réparer le préjudice. Pas seulement pour nos collègues restructurés et meurtris, mais aussi parce qu'il s'agit de l'intérêt général.

Paris, le jeudi 10 octobre 2024



Analyse

SOLIDAIRES Douanes

d'octobre 2024



Scoop de fin 2024 sur la fiscalité énergétique ?

La vérité est ... antérieure !

(depuis mai 2023 pour être précis)



Gare aux scoops volants ... Car ça peut être du réchauffé !



Introduction sur la note DG : à propos !

La publication le vendredi 27 septembre d'une note, signée de la main du directeur général Florian Colas, soulève un certain émoi au sein de la direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI).

Un émoi favorable, mais pour lequel il nous importe syndicalement de revenir précisément et d'en rappeler notamment l'origine. Car il n'y a guère rien de nouveau !



A) Fiscalité énergétique : *compétences DGDDI précisées... mais sans réelle nouveauté !*

Cette note DG indique en toutes lettres que la DGDDI restera doublement compétente dans le domaine de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) :

- jusqu'au 1^{er} janvier 2027 en matière d'assiette, de recouvrement et de certains remboursements ;
- au-delà de 2027, en matière de contrôle et des suites.

Pour s'y retrouver, SOLIDAIRES transcrit le détail ci-dessous sous forme de tableau !

Missions		Administration de tutelle		
		Jusqu'au 31/12/2024	Du 01/01/2025 au 01/01/2027	Après le 01/01/2027
Remboursement	Traitement des remboursements d'accise sur les énergies déposées par les taxis et les transporteurs routiers de marchandises et de voyageurs pour des faits générateurs	Antérieurs au 01/01/2025	DGDDI	DGFiP Direction Générale des Finances Publiques (« Fisc »)
	Traitement des demandes occasionnelles de remboursement d'accises sur les énergies	Postérieurs au 01/01/2025	- DGFiP	
Contrôle & suites	Mise en œuvre des dispositifs particuliers de remboursements prévus par la loi de finances pour 2024 (LF 2024) pour les secteurs suivants : - manutention portuaire (L312-48 du code des impositions sur les biens et services - CIBS), - extraction de minéraux industriels (L312-64 du CIBS), - et l'aménagement et l'entretien des pistes et des routes dans les massifs montagneux (L312-63 du CIBS).		DGDDI	
	La fiabilisation de l'assiette de l'accise qui sera déclarée à la DGFiP ; La vérification des conditions dans lesquelles certains redevables et consommateurs peuvent bénéficier de tarifs réduits ou d'exonérations de l'accise (contrôles liés aux usages) ; La gestion et le contrôle de la circulation en suspension et en acquitté des produits pétroliers ; Le recouvrement des droits et taxes éventuellement redressés ; Le déroulé des mesures de suivi et de gestion des opérateurs, incluant : - les dépôts d'avitaillement aérien, maritime et fluvial - et les distributeurs de gazole non routier -GNR- agricole.		DGDDI Direction générale des Douanes et Droits indirects (« Douane »)	



B) Sauvegarde partielle : *revenir sur la double origine syndicale et politico-parlementaire !*



1°) Un combat syndical depuis 2020 : *pour la défense de l'intérêt général !*

Cette note ne sort pas de nulle part. Elle est la résultante d'un combat syndical, mené par SOLIDAIRES, d'interpellation des autorités :

- aussi bien ministérielles, que parlementaires au niveau national ;
- qu'au niveau local vis-à-vis des Conseils régionaux.

Ce combat a été mené d'abord au sein de l'intersyndicale douanière en 2020, 2021 et début 2022, avec force :

- courriers,
- audiences,
- échanges en présentiel et distanciel.

Puis ce combat pour l'intérêt général s'est fait uniquement sous notre seul logo, à compter du 04/04/2022.

En effet, ce jour là, l'ensemble des autres syndicats douaniers ont signé l'accord d'accompagnement du transfert/abandon des missions fiscales (TMF).

Nous qualifions de « scélérat » l'accord du 04/04/2022, car :

- scellant et acceptant une *perte de missions*, attentatoire à l'intérêt général ;
- supprimant des centaines d'emplois, bouleversant la vie professionnelle de nombreux collègues, avec un « accompagnement » détestable ;
- enterrant les revendications intersyndicales douanières portées jusqu'alors (voir encadré ci-contre sur l'aspect salarial) ;
- faisant fi de l'intersyndicale de la DGFiP poursuivant l'opposition au TMF !



2°) Un 1^{er} écho auprès des politiques : *du fait des élections régionales !*

Avant de rencontrer une audience auprès des parlementaires nationaux soucieux de la trajectoire budgétaire, notre alerte a d'abord rencontré un écho favorable vis-à-vis des Conseils régionaux, sur le risque politique de mise en coupe réglée par le Gouvernement.

Pour rappel, nombre de communes se retrouvent en difficulté financière depuis la suppression de la taxe d'habitation (TH), décidée unilatéralement par la Présidence Emmanuel Macron et mise en œuvre de 2018 à 2023 par les Gouvernements Édouard Philippe, Jean Castex et Élisabeth Borne.

Avec des ressources en diminution, le contre-pouvoir éventuel au niveau communal cède peu à peu le pas à la recherche de subventions et l'acceptation contrainte de certaines conditions...



Blocage des salaires ?



Ni revalorisation, ni réunion

jusqu'en 2027 sur l'indemnitaire ?

L'accord d'accompagnement relatif au transfert/abandon des missions fiscales (TMF) de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) vers la Direction générale des Finances publiques (DGFiP) est une arnaque !

Il empêche les syndicats signataires (CFDT, CFTC, CGT, USD-FO, UNSA, CGC) d'obtenir un espace de discussion notamment en matière indemnitaire sur la période du transfert (donc jusqu'en 2027).

Jugeons plutôt :

- p2 de l'accord : « *la négociation a permis de faire émerger un accord sur [...] un accompagnement indemnitaire pérenne pour l'ensemble des agents* ».
- p7 de l'accord : « *La mise en œuvre de cet accord est subordonnée à la reprise, à la normalisation du dialogue social [...]* »

Seul SOLIDAIRES a refusé de cautionner ce texte honteux ! C'est pourquoi nous continuons d'exiger une revalorisation indemnitaire, quitte à ce que les autorités ne discutent qu'avec nous !



En colère ?

« Remerciez » les signataires !



C) Mise en pratique DG : *derrière le respect d'un arbitrage acté dès 2023, la poursuite d'un saccage quinquennal !*



1°) Impact budgétaire des 1^{ers} transferts : *Un scandale à ciel ouvert !*

Lâchage des uns, matraquage des autres, dérapage envers tous !

Dès le départ, nous avons annoncé syndicalement qu'un transfert de missions sans moyens dédiés serait néfaste à l'intérêt public.

Très rapidement, au regard des transferts de taxes jusque là opérés, nos prévisions syndicales se sont vérifiées !

Le risque est avéré, aussi bien :

- avec la taxe sur les boissons non alcooliques (BNA),
- qu'avec la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).

Dans ces 2 cas, le législateur masque tant bien que mal les moindres rentrées fiscales par une hausse massive des taux !

C'est une double injustice :

- *du fait de l'absence de moyens de contrôle, les fraudeurs passent facilement entre les mailles du filet, et payent moins que ce qu'ils devraient ;*
- *pour « compenser » les pertes de recettes fiscales, les professionnels honnêtes et loyaux devant la loi se voient contraints de payer davantage qu'avant le transfert (« matraquage » fiscal, dites-vous?).*

319

C'est le nombre d'emplois douaniers supprimés en matière de fiscalité depuis le 1^{er} janvier 2019. Cet abandon de missions, de contrôle, entraîne un manque à gagner dans les caisses de l'État et des collectivités locales ! Il faut donc, et vite, recréer des emplois douaniers !



2°) Suspension partielle du transfert TICPE : *ni nouveau, ni définitif !*

La TICPE représente un montant de sommes en jeu 20 fois supérieur aux BNA et TGAP réunies. Le décalage temporel du transfert partiel de la TICPE n'est pas nouveau.

1^{er} report - fin 2022 (1 an) :

01/01/2024 → 01/01/2025

Ainsi il a été annoncé une 1^{re} fois à Bercy, au groupe de travail (GT) bi-directionnel (DGDDI & DGFIP) du 19/09/2022 que l'échéance d'un transfert du volet remboursement de la TICPE serait décalée d'un an, du 01/01/2024 au 01/01/2025.

L'annonce commune par les 2 DG était un 1^{er} signal de prise de conscience de la fragilité du TMF.

2^e report - mi 2023 (+2 ans) :

01/01/2025 → 01/01/2027

Puis le 12 mai 2023, en GT national DGDDI, la représentation de la Direction générale (DG) annonce un nouvel arbitrage, avec un échéancier décalé de 2 nouvelles années.

Ce n'est plus au 01/01/2025 qu'est fixé l'effectivité du transfert, mais au 01/01/2027.

Confirmation - fin 2024 :

01/01/2025 → 01/01/2027

Le 27 septembre 2024, cette annonce se voit donc confirmée par le nouveau DG, *et nous saluons ce respect de l'arbitrage précédemment pris.*

La note DG permet en sus d'en préciser les contours, aussi bien de périmètre métier que temporels.



Déficit public ? La fiscalité douanière fait partie de la solution !

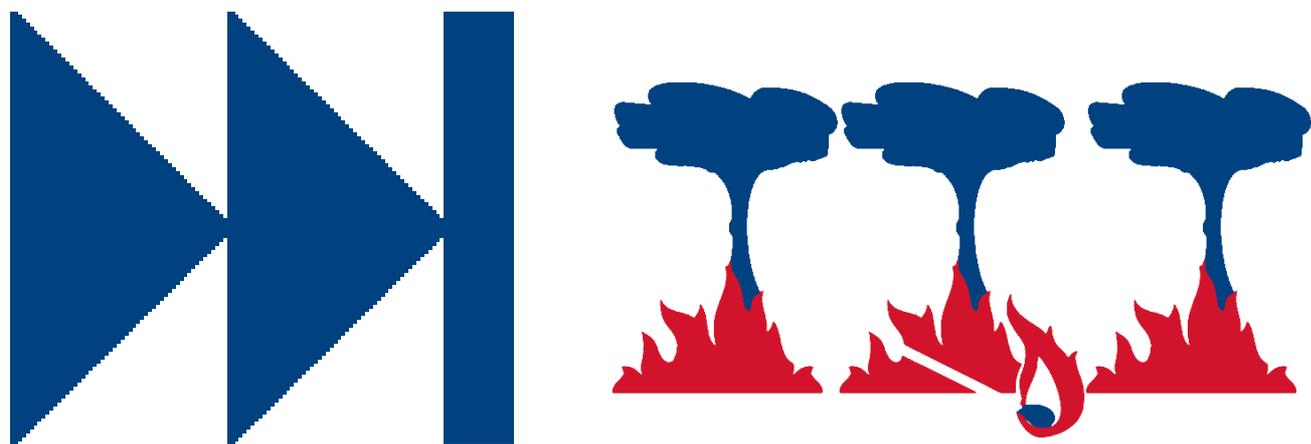
La mauvaise pente budgétaire s'aggrave ? Le déficit public, prévu à 4,4% en début d'année dépasserait les 6% ? Il n'y a pas de fatalité. La Douane, administration fiscale agissant au sein du ministère de l'Economie et des Finances (MEF), est un outil éprouvé à disposition de la Collectivité.

Il faut donner à la DGDDI les moyens de son action et notamment abroger le transfert/abandon des missions fiscales (TMF). La restitution à la DGDDI des missions fiscales jusque là transférées permettra une double consolidation des rentrées fiscales :

- en confiant des fiscalités indirectes, liées à des marchandises en mouvement, à la DGDDI, administration dotée de l'expertise et de la capacité de contrôle à la circulation afférente ;
- en permettant à la DGFIP de se consacrer à la fiscalité directe (impôt sur les sociétés, sur le revenu, etc).

SOLIDAIRES se bat résolument pour l'intérêt général, et se tient en ce sens pleinement aux côtés des collègues. Les missions, les emplois, les carrières ne se bradent pas.

Paris, le jeudi 10 octobre 2024



Annexe n°1

Récapitulatif officiel

du **T**ransfert/abandon des **M**issions **F**iscales

**En 2027, -95% de recettes
perçues par la DGDDI !**

Annexe n°1 : Transfert/abandon des missions fiscales (TMF), le récapitulatif officiel !

L'hécatombe programmée sur la DGDDI : -95% des recettes perçues en 8 ans (tableau de 2022 mis à jour en 2023) !

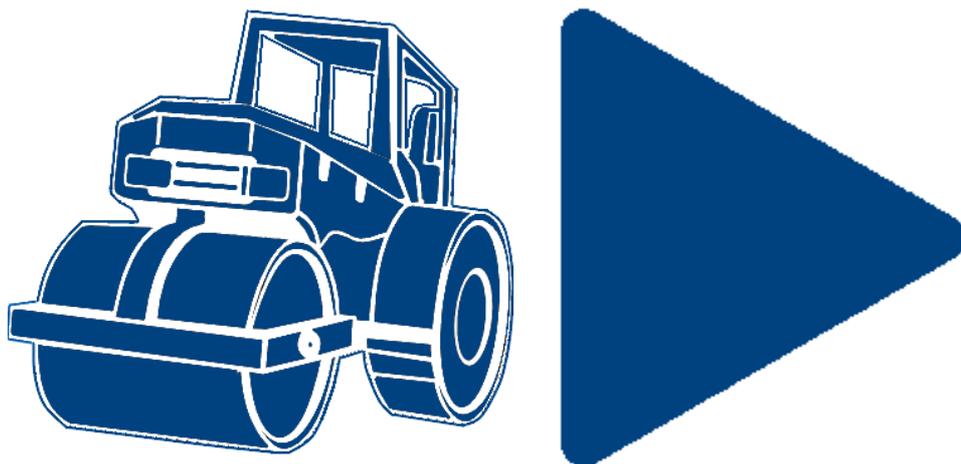
a) Présentation : Entre 2019 et 2027, la Douane va perdre 81 milliards d'euros de recettes fiscales. Le produit des amendes douanières juridictionnelles sera également transféré à la DGFI à l'horizon 2023. Des centaines de postes directs ont été d'ores et déjà supprimés dans les sites annoncés¹ ; auxquels s'ajouteront les emplois des recettes interrégionales (RI), services régionaux d'enquête (SRE), pôle d'action économique (PAE), etc ?

b) Position syndicale : *SOLIDAIRES Douanes est fondamentalement opposé aux transferts de taxes de la DGDDI vers la DGFI/DAM. Les missions fiscales douanières font partie intégrantes de notre cœur de métier et nous nous battons pour les garder au sein de notre administration ! L'expertise des agents des Douanes reste indispensable pour garantir le bon fonctionnement de l'État !*

Taxes DGDDI	Recettes en milliards d'€ (chiffres 2019)	Nombre d'emplois estimés *		Administration d'accueil		Calendrier		
		Assiette & contrôle		Recouvrement		Projet n°1 (2018 à 2022)	Projet n°2 (présenté le 19/09/2022)	Projet n°3 (présenté le 12/05/2023)
		Projets n°1 & 2 (2018-22)	Projet n°3 (présenté le 12/05/2023)	Projet n°1 (2018 à 2022)	Projet n°2 (présenté le 19/09/2022)	Projet n°1 (2018 à 2022)	Projet n°2 (présenté le 19/09/2022)	
BNA (Boissons Non Alcooliques)	0,50	150 non comptabilisés !		 DGFIP Direction Générale des Finances Publiques (« Fisc »)		01/01/2019		
TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)	0,722	122,1 en 2021				01/01/2020		
TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) composante déchets	11,407					01/01/2021		
TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) pétrole	0,181							
TSVR (Taxe sur les Véhicules Routiers)	0,045							
DAFN (Droit Annuel de Francisation des Navires) Droit de passeport sur les navires	0,045	198,3 en 2022	198,3 en 2022	 DAM Direction des Affaires Maritimes (« AffMar »)		01/01/2022		
TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité)	10,263	198,3 en 2022 & 7,6 en 2023 (recouvrement des amendes judiciaires)		 DGFIP				
TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel)	6,292							
TICC (Taxe Intérieure sur les Charbons, houilles, lignites et Cokes)	6,292							
TVAI (Taxe sur la Valeur Ajoutée à l'Import)	17,638							
CI (Contributions Indirectes)	0,554			 DGDDI		01/01/2024		
TSC (Taxe Spéciale de Consommation DOM)	33,321			 DGFIP				
TIRUERT (taxe incitative relative à l'utilisation d'énergie renouvelable dans les transports ; ex-TIRIB - Taxe Incitative Relative à l'Incorporation de Biocarburants)	77,4 en 2026			 DGDDI				
TICPE (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques)	7,5 en 2027 (extinction remb. TICPE taxis transporteurs)			 DGFIP		01/01/2024 01/01/2025 01/01/2027		
Total taxes transférées	81 Mds € (80,923)	Au moins 700 emplois (695,5)				2019-2027		
Taxes non transférées								
Droits de Douane	2,248	Aucun renfort actuellement n'est prévu		 DGDDI Direction générale des Douanes et Droits indirects (« Douane »)				
Octroi de mer	1,372							
Droits de ports	0,556							
Autres	0,494							
Total taxes qui resteraient perçues par la DGDDI	4,67 Mds €	NC				2027		

¹ Sources : documents DG (Groupes de Travail des 20/10/2020, 24/03/2021, 10/10/2022 et 12/05/2023).

Tableau disponible dans notre guide sur le refus du Transfert/abandon des missions fiscales (TMF) : <https://solidaires-douanes.org/Guide-restructurations>



Annexe n°2

L'impact direct dans les services

du **T**ransfert/abandon des **M**issions **F**iscales

Type de service	Effectifs affectés		Évolution	
	Avant le TMF (12/2018)	Actuellement (10/2024)	Valeur	%age
Recettes (régionales en France d'Outre-mer) et interrégionales en France européenne)	453	388	-65	-14,35%
Bureaux déconcentrés	1 412	1 216	-196	-13,88%
Services centralisateurs et spécialisés (DG-FiD, TGD, SND2R, SNRP)	290	232	-58	-20%
Total	2 155	1 836	-319	-14,80%

Source : référentiel de l'intranet de la DGDDI.

Nota bene : la réalité au quotidien dans les services peut être encore moindre du fait : de congés, d'arrêts de longue maladie, de la fin de mission des collègues en renfort temporaire (« Paris spécial »), etc.

-320 emplois en 6 ans (fin 2018-2024) !



Annexe 02 : Transfert/abandon des Missions Fiscales, l'impact dans les services !

→ 320 emplois supprimés en 6 ans (début)

Directions		Services restructurés par le TMF			Effectifs affectés		Évolution		
Interrégionales (DI)	Régionales (DR)	Dans un 1 ^{er} temps (transfert BNA, TGAP, TICFE, TICGN, TICC, DAFN)	Dans un 2 ^e temps (recouvrement amendes, CI, TICPE, TIRUERT, stock RAR)	Dénomination	Avant le TMF (12/2018)	Actuel- lement (10/2024)	Valeur	% ^{age}	
Directions ultra-marines	DI Antilles-Guyane	DR Guadeloupe	X	X	Recette régionale Guadeloupe	16	18	+2	+12,5%
			X		Bureau Point-à-Pitre port	16	15	-1	-6,25%
		DR Guyane		X	Recette Guyane	10	8	-2	-20%
		(DR & serv. DI) Martinique	X	X	Recette régionale Martinique	17	15	-2	-11,76%
			X		Bureau Fort-de-France port	32	30	-2	-6,25%
	Sous-total DI Antilles-Guyane				4 services touchés	91	86	-5	-5,49%
	Océan Indien	DR La Réunion		X	Recette régionale La Réunion	8	9	+1	+12,5%
			X		Bureau Saint-Pierre	10	8	-2	-20%
		DR Mayotte		X	Recette Mayotte	6	6	=	=
			X		Bureau Pamandzi	8	7	-1	-12,5%
	Sous-total directions de l'océan Indien				3 services touchés	32	30	-2	-6,25%
	Océanie (Pacifique)	DR Polynésie	X		Bureau Papeete-port	20	17	-3	-15%
	Sous-total directions de l'Océanie (Pacifique)				1 service touché	20	17	-3	-15%
	Total directions ultra-marines				8 services touchés	143	133	-10	-6,99%
	Directions hexagonales (début)	Auvergne-Rhône-Alpes (DI AuRA, ex-DI Lyon)	Services de la DI		X	Recette interrégionale Lyon	43	39	-4
DR Lyon			X	X	Bureau Lyon énergies inter	25	11	-14	-56%
				X	Bureau Lyon ville	15	16	+1	+6,67%
DR Annecy (ex-Léman)				X	Bureau Valence	17	13	-4	-23,53%
DR Chambéry				X	Bureau Annecy	21	19	-2	-9,52%
			X		Bureau Chambéry	12	16	+4	+33,33%
			X		Bureau Grenoble	27	25	-2	-7,41%
DR Clermont (ex DR Auvergne)				X	Bureau Clermont	23	22	-1	-4,35%
		X		Bureau Saint-Étienne	15	13	-2	-13,33%	
Sous-total DI AuRA				9 services touchés	198	174	-24	-12,12%	
Bourgogne-Franche Comté-Centre-Val de Loire (DI BFCCVL, ex-DI Dijon)		Services de la DI		X	Recette interrég ¹⁶ Dijon	25	25	=	=
		DR Dijon (ex DR Bourgogne)		X	Bureau Dijon	28	25	-3	-10,71%
			X		Bureau Nevers	3	0	-3	-100%
		DR Besançon (ex DR Franche-C ⁶)		X	Bureau Besançon	23	17	-6	-26,09%
			X		Bureau Vesoul	4	0	-4	-100%
DR Centre-Val de Loire	X	X	Bureau Tours	19	11	-8	-42,11%		
		X	Bureau Orléans	26	31	+5	+19,23%		
Sous-total DI BFC-CVL				5 services touchés + 2 coulés	128	109	-19	-14,84%	
Bretagne-Pays de la Loire (DI BPDL, ex-DI Nantes)	Services de la DI	X	X	Recette interrégionale Nantes	27	22	-5	-18,52%	
	DR Pays-de-la-Loire		X	Bureau Angers	26 (20 + 6 viti)	29 (24 + 5)	+3	+11,54%	
		X		Bureau Donges Raffinerie	6	6	=	=	
		X	X	Bureau La Roche-sur-Yon	6	7	+1	+16,67%	
		X	X	Bureau Le Mans	12	10	-2	-16,66%	
		X		Bureau Saint-Nazaire - Montoir	13	13	=	=	
		X		Bureau Les Sables d'Olonne	5	0	-5	-100%	
	DR Bretagne	X	X	Bureau Brest	21	20	-1	-4,76%	
		X	X	Bureau Lorient	22	12	-10	-45,45%	
		X	X	Bureau Rennes	27	22	-5	-18,52%	
	X		Bureau Saint-Brieuc	11	6	-5	-45,45%		
	X		Bureau Saint-Malo	9	11	+2	+22,22%		
Sous-total DI BPDL				11 services touchés + 1 coulé	185	158	-27	-14,59%	
Grand Est (DI GE, ex-DI Metz)	Services de la DI	X	X	Recette interrégionale Metz	56	30	-26	-46,43%	
			X	SND2R	117	77	-40	-34,19%	
	DR Nancy (ex DR Lorraine)		X	Bureau Ennery	21	27	+6	+28,57%	
			X	Bureau Épinal	12	11	-1	-8,33%	
		X		Bureau Nancy	22	18	-4	-18,19%	
	DR Reims (ex DR Champ.-Ard.)		X	Bureau Reims	26	19	-7	-26,92%	
		X		Bureau Troyes	10	11	+1	+10%	
	DR Mulhouse		X	Bureau Mulhouse	27	25	-2	-7,41%	
DR Strasbourg	X	X	Bureau Strasbourg énergies	14	6	-8	-57,14%		
		X	Bureau Strasbourg-Entzheim	34	34	=	=		
Sous-total DI GE				10 services touchés	339	258	-81	-23,89%	
Hauts-de-France (DI HdF, ex-DI Lille)	Services de la DI	X	X	Recette interrég ¹⁹ Dunkerque	28	26	-2	-7,14%	
	DR Lille		X	Bureau Lesquin	45	50	+5	+11,11%	
		X	X	Bureau Lille	23	12	-11	-47,83%	
	DR Dunkerque	X		Bureau Boulogne	10	8	-2	-20%	
		X	Bureau Dunkerque énergies	13	6	-7	-53,85%		
Sous-total DI HdF				5 services touchés	119	102	-17	-14,29%	



Annexe °2 : Transfert/abandon des Missions Fiscales, l'impact dans les services !

→ 320 emplois supprimés en 6 ans (suite et fin)

Directions		Services restructurés par le TMF			Effectifs affectés		Évolution		
Interrégionales (DI)	Régionales (DR)	Dans un 1 ^{er} temps (transfert TICFE, TICGN, TICC, DAFN)	Dans un 2 ^e temps (recouvrement amendes, CI, TICPE, TIRUERT, stock RAR)	Dénomination	Avant le TMF (12/2018)	Actuel-lement (10/2024)	Valeur	% ^{age}	
Île-de-France (DI IdF, ex-DI Paris)	Services de la DI	X	X	Recette interrégionale Paris	35	29	-6	-17,14%	
				X	Service national des réglementations particulières (SNRP)	19	27 (3 + 14tabac + 10 fisc. éner.)	+8	+42,11%
				X	Trésorerie générale des Douanes (TGD)	109 (7 + 44 SFACT + 19 AC Masse + 39 CSP Lyon)	106 (61 + 12 AC Masse + 33 Villeurb)	-3	-2,75%
	DR Paris	X		Bureau Paris principal (PP)	32	45	+13	+40,62%	
	DR Paris-Est			X	Bureau Rungis	29	27	-2	-6,90%
				X	Bureau Grandpuits raffinerie	2	0	-2	-100%
	DR Paris-Ouest			X	Bureau Gennevilliers	34	29	-5	-14,71%
			X	Bureau Trappes	24	20	-4	-16,66%	
Sous-total DI IdF		7 services touchés + 1 coulé			284	283	-1	-0,35%	
Normandie (ex-DI Rouen)	Services de la DI	X	X	Recette interrégionale Le Havre	30	26	-4	-13,33%	
	DR Rouen	X	X	Bureau Rouen énergies	6	3	-3	-50%	
				X	Bureau Rouen fiscalités	16	16	=	=
	DR Le Havre	X		Bureau Port-Jérôme Raffinerie	8	7	-1	-12,5%	
				X	Division Le Havre Énergie et Surv.	4	4	=	=
DR Caen	X		Bureau Cherbourg	11	7	-4	-36,36%		
Sous-total DI Normandie		6 services touchés			75	63	-12	-16%	
Nouvelle-Aquitaine (DI NA, ex-DI Bordeaux)	Services de la DI	X	X	Recette interrégionale Bordeaux	26	24	-2	-7,69%	
	DR Bordeaux			X	Bureau Agen	14	13	-1	-7,14%
				X	Bureau Arcachon port	4	0	-4	-100%
				X	Bureau Bordeaux Bassens port	28	21	-7	-25%
	DR Bayonne			X	Bureau Bayonne	18	14	-4	-22,22%
				X	Bureau Mont-de-Marsan	7	4	-3	-42,86%
				X	Bureau Pau	13	10	-3	-23,08%
	DR Poitiers			X	Bureau Angoulême	14	12	-2	-14,29%
				X	Bureau Brive	8	9	+1	+12,5%
				X	Bureau Guéret	5	0	-5	-100%
				X	Bureau La Rochelle Pallice	26	22	-4	-15,38%
				X	Bureau Limoges	8	5	-3	-37,5%
			X	Bureau Niort	8	5	-3	-37,5%	
		X	Bureau Poitiers	21	18	-3	-14,29%		
Sous-total DI NA		12 services touchés + 2 coulés			200	157	-43	-21,5%	
Occitanie (ex-DI Montpellier)	Services de la DI	X	X	Recette interrég [®] Montpellier	36	25	-11	-30,56%	
	DR Montpellier			X	Bureau Montpellier	17	14	-3	-17,65%
				X	Bureau Nîmes	18	17	-1	-5,56%
	DR Perpignan			X	Bureau Sète	28	26	-2	-7,14%
				X	Bureau Port-la-Nouvelle CRD	4	0	-4	-100%
	DR Toulouse (ex-Midi-Pyrénées)			X	Bureau Albi	8	5	-3	-37,5%
				X	Bureau Rodez	5	3	-2	-40%
		X	X	Bureau Toulouse Portet	23	13	-10	-43,48%	
Sous-total DI Occitanie		7 services touchés + 1 coulé			139	103	-36	-25,90%	
Paris-Aéroports (DI PA, ex-DI Roissy)	Services de la DI		X	Recette interrégionale Roissy	40	42	+2	+5%	
	DR Roissy Fret			X	Bureau Le Bourget	6	2	-4	-66,66%
				X	Bureau Roissy Avitaillement	9	10	+1	+11,11%
	DR Orly			X	Bureau Orly aéro	41	36	-5	-12,20%
Sous-total DI PA		4 services touchés			96	90	-6	-6,25%	
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse (DI PACA-Corse ex-DI Marseille)	Services de la DI	X	X	Recette interrégionale Marseille	36	30	-6	-16,67%	
	DR Marseille			X	Bureau Marseille port	49	62	+13	+26,53%
				X	Bureau Port-de-Bouc énergies	19	22	+3	+15,79%
	DR Aix-en-Provence			X	Bureau Avignon	11	13	+2	+18,18%
				X	Bureau Toulon - La Seyne	31	23	-8	-25,81%
	DR Nice			X	Bureau Cannes	7	6	-1	-14,29%
				X	Bureau Nice port	18	0	-18	-100%
	DR Corse			X	Bureau Ajaccio port	11	6	-5	-45,45%
			X	Bureau Bastia port	8	8	=	=	
Sous-total DI PACA-Corse		8 services touchés + 1 coulé			190	170	-20	-10,53%	
Total directions hexagonales		84 services touchés + 8 coulés			1 953	1 667	-286	-14,64%	
SCN, direction générale	SCN		X	Recette DNRED	14	14	=	=	
	Direction générale		X	Ex-bureau FID1	27	45 Nouveau bureau FID-1 : 22	-23	-51,11%	
			X	Ex-bureau FID2	18				
Total SCN & direction générale		3 services touchés			59	36	-23	-38,98%	
Toute DGDDI				95 services touchés + 9 coulés	2 155	1 836	-319	-14,80%	



Conclusion

Nos revendications

A-bro-ga-tion du TME !



Conclusion : nos revendications !

SOLIDAIRES Douanes expose ses revendications qui tiennent en 6 mots :

Abrogation du Transfert des Missions Fiscales !



Nous ne fétichisons pas l'appartenance des fiscalités énergétiques et douanières à la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI).

Nous constatons simplement que transférer ces taxes à la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP) est attentatoire à l'intérêt public.



En l'état, la DGFIP n'est pas « armée » pour faire face à ces nouvelles tâches qui lui sont imposées !

Cette administration n'a en matière de fiscalité douanière et énergétique :

- ni la culture métier (en ce domaine, il y a nécessité de contrôle *sur place*, pas seulement *sur pièces*),
- ni les moyens matériels (véhicules, équipement).



En sus, il n'est aucunement prévu par le Gouvernement de lui allouer des moyens supplémentaires.

Et encore moins pour gérer ces nouvelles missions fiscales et douanières.

Au contraire, des moyens lui sont sans cesse retirés : la DGFIP continue de perdre des centaines de postes chaque année !

Y compris dans les services des impôts des entreprises (SIE).



Résultat, ces missions ne sont pas convenablement appropriées. Les contrôles sont formels, et, il y a un manque à gagner, à peine masqué par une hausse significative (voire massive !) des taux.

Cela signifie que, pour compenser les pertes et fraudes mises en œuvre par des entreprises peu scrupuleuses, les entreprises loyales sont, elles, « matraquées » !

Bonjour l'égalité devant l'impôt !? Bravo pour le soutien à la compétitivité !?

Persister dans ce plan pluriannuel relève du sabotage caractérisé car les autorités ont été alertées syndicalement sur des dégâts d'un tel transfert :

- au « mieux », il s'agit d'incompétence, où le dogmatisme se mêle à la bêtise et à la persistance dans l'erreur ;
- au pire, cela relève de la haute trahison, s'il y a intention de plonger sciemment les comptes publics.

Il ne nous appartient pas ici de qualifier l'intentionnalité. Cela peut relever d'une enquête parlementaire ou journalistique.

 **-20 à -50%**

C'est l'estimation des pertes de rentrées fiscales pour les 2 premières taxes transférées :

- la taxe sur les boissons non alcooliques (BNA),
- la taxe sur les activités polluantes (TGAP).

Pour masquer cela, le Gouvernement a monté massivement les taux !

Laisser-passer aux fraudeurs ? Abus envers les entreprises loyales ? Chacun appréciera !

Ce qu'il nous importe avant tout, c'est une gestion saine des deniers publics, aussi bien pour le financement de l'État que des collectivités et de la protection sociale.

En cela, outre le renforcement des 2 administrations fiscales que sont la DGDDI et la DGFIP, il faut revenir à une répartition des tâches éprouvée et abroger le TMF.



Lexique

Abréviation / Sigle	Signification
AC Masse	Agence centrale de la Masse
BNA	Boissons non alcooliques
Champ.-Ard.	Champagne-Ardenne
CI	Contributions indirectes
CRD	Centre régional de dédouanement
C ^{té}	Comté
CSP	Centre des services partagés
DAFN	Droit annuel de francisation et de navigation
DAM	Direction des Affaires maritimes
DG	Direction générale
DGDDI	Direction générale des Douanes et Droits indirects
DI	Direction interrégionale
DNRED	Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières
DR	Direction régionale
Éner.	Énergie/énergétique
ex-FID1	ex-Bureau énergie, environnement et lois de finances
ex-FID2	ex-Bureau Transports et fiscalité européenne
ex-FID3	Ex-Bureau Contributions indirectes
FID	Sous-direction Fiscalité douanière
FID1 (nouveau)	Bureau Coordination, loi de finances, énergie et fiscalité frontalière
FID2 (nouveau)	Bureau Contributions indirectes
FIN	Sous-direction Finances et achats
Fisc.	Fiscalité
interrég ^{ale}	interrégionale
SCN	Service à compétence nationale
SFACT	Service facturier
SND2R	Service national douanier de remboursement et de délivrance des renseignements tarifaires contraignants
Surv.	Surveillance
TGAP	Taxe générale sur les activités polluantes
TIC	Taxe(s) intérieure(s) de consommation
TICC (ex-TICHLIC)	Taxe intérieure sur la consommation sur les Charbons, houilles, lignites et Cokes
TICFE	Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité
TICGN	Taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel
TICPE	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques
TMF	Transfert/abandon des missions fiscales de la DGDDI vers la DGFIP et la DAM
Villeurb.	Villeurbanne

**Scoop de fin 2024
sur la fiscalité énergétique ?**

La vérité est ... antérieure !

(depuis mai 2023 pour être précis)



Gare aux scoops volants... Car ça peut être du réchauffé !



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org

adhésion : solidaires-douanes.org/-adhesion-

Un syndicalisme clair et sincère !